



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
Union Locale des Syndicats
de la région Malouine

Siège social : Maison du peuple,
13 Avenue Jean Jaurès 35400 Saint-Malo
Tel : 02 99 56 31 01 –Fax : 02 99 56 84 46
Mail : ulcgt.stmalo@gmail.com

Le bureau de l'UL CGT de Saint-Malo, réuni le 23 avril, tient à affirmer sa solidarité et son soutien inconditionnel à Jean-Paul Delescaut, Secrétaire général de l'Union Départementale CGT du Nord, qui a été condamné le 18 avril à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis et 5000€ d'amendes pour avoir rendu hommage à toutes les victimes civiles de l'enchaînement inexorable de la violence meurtrière et qui a été relaxé pour provocation à la haine raciale. Condamnation prononcée par le tribunal correctionnel de Lille pour apologie du terrorisme

L'union départementale CGT du Nord et Jean-Paul Delescaut ont immédiatement interjeté appel de cette décision.

Cette décision qui constitue un franchissement dangereux pour tout acteur politique ou militant mais plus généralement pour toute prise de parole sur des situations de guerre ou de crime contre l'humanité.

Le gouvernement en déniait à une parole syndicale la possibilité de porter une analyse géopolitique et de penser le monde, nous assistons à une nouvelle dérive et à une réduction importante du périmètre de la liberté syndicale et de la liberté d'expression. Cette criminalisation s'inscrit évidemment dans la vague libéricide qui touche la liberté de réunion et de manifestation.

Une procédure qui s'inscrit également dans la vague de répression syndicale criminalisant notamment la CGT dont plus de 1000 militantes et militants font l'objet de poursuites par les tribunaux.

Dans ce moment dramatique, le bureau de l'UL-CGT appelle à la solidarité en soutien à Jean-Paul Delescaut, pour sa relaxe, en défense de la liberté syndicale et de la liberté d'expression.

Saint-Malo le 23 avril 2024,